

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 27 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de conférence de la CC Centre Tarn à Réalmont, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Portage GAL Leader 2023-2027
Référence : D 2023.11

Délégués en exercice : 22 Suppléants : 14
Délégués présents : 15
Voix délibératives : 13

Titulaires présents : J-Marc BALARAN, Bruno BOUSQUET, Bernard BOUVIER, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Guy GAVALDA

Suppléants présents avec voix délibérative : Serge BOURRELL, J-Marc SENGES, Bernard TRESSOLS,

Titulaires excusés : Christine BARRILLIOT, J-Louis BOUSQUET, Sylvian CALS, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Sylvie GRAVIER, Fatima SELAM, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Myriam VIGROUX

Suppléants présents sans voix délibérative : Alain BOYER, Sandrine SANDRAL

Suppléants excusés : J-François KOWALIK, Bernard LAFON, Didier ROUDIER, J-Michel SIBRA

Autres participants : Stéphanie CANTALOUBE, Justine CHOLLET, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Jacques ROUSTIT

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Concernant le dispositif LEADER 2023-2027 la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée (autorité de gestion) souhaite qu'une délibération soit prise afin :

- d'autoriser le PETR Albigeois Bastides à porter le Groupe d'Action Locale (GAL),
- donner pouvoir à son Président pour signer la convention AGR-GAL ainsi que ses avenants et tout document relatif au programme LEADER 2023-2027,
- adopter la maquette financière ainsi que la répartition de l'enveloppe LEADER pour la période 2023-2027.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Autorise le PETR Albigeois et Bastides à porter le Groupe d'Action Locales (GAL),
- Donne pouvoir à son Président pour signer la convention AGR-GAL, ses avenants ainsi que tout document relatif à LEADER 2023-2027,
- Adopte la maquette financière et la répartition de l'enveloppe LEADER pour la période 2023-2027.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,

Le Président, Jean-Luc ESPITALIER

